

La Lettre de l'Observatoire



Bulletin trimestriel de mars 1998, numéro 4

L'essentiel

- Regards sur l'actualité sociale et économique :
les choix des Travailleurs Indépendants en matière de
couverture maladie complémentaire
- Le sujet du trimestre :
la pauvreté gagne-t-elle les TNS ?

L'Observatoire Alptis de la Protection Sociale est une association réunissant les associations de prévoyance de l'Ensemble Alptis, des universitaires, des chercheurs et des personnalités représentant le monde des travailleurs indépendants et des petites entreprises. Il se compose d'un *Conseil d'Administration*, d'un *directeur scientifique* (M. Piatecki), d'un *chargé de recherche* (M. Ferrier) et d'un *comité scientifique* (composé de MM. Bichot, Duru,

Lancry, Riondet et Mmes Hennion-Moreau et Lebon). Son premier objectif est d'appréhender le problème de la protection sociale des travailleurs indépendants, des très petites entreprises et de leurs salariés. Son rôle est de recueillir, de traiter et de diffuser de l'information sur la protection sociale des travailleurs indépendants et des salariés des très petites entreprises. La Lettre de l'Observatoire, quant à elle, porte un regard sur l'actualité sociale, économique et juridique en la recentrant sur les problématiques des mêmes populations.

Regards sur l'actualité sociale et économique



Les choix des TNS en matière de couverture maladie complémentaire

De nombreux facteurs contribuent à expliquer la diversité des comportements de protection complémentaire des TNS contre le risque maladie (âge, sexe, revenu, profession exercée, statut professionnel, etc.). Parmi tous ces facteurs, un semble devoir retenir notre attention : le statut professionnel. En effet, comme nous l'avons montré dans Piatecki, Ferrier & Ulmann [1997] (*Les Travailleurs Indépendants, Economica*), pour les TNS, la maladie peut entraîner des conséquences graves sur le plan de l'activité. Nous montrons que le statut professionnel est la variable qui contribue à expliquer de façon la plus pertinente les disparités entre les individus sur le plan de la couverture complémentaire maladie.

Chaque année, le CREDES (Centre de Recherches, d'Etudes et de Documentation en Economie de la Santé) effectue une enquête auprès d'un échantillon représentatif de ménages afin de discerner l'évolution du comportement de la population face au système de soins et de protection sociale. Cette année, le CREDES s'est intéressé aux TNS.

Nous exploitons certains résultats de cette enquête afin de montrer qu'en matière de couverture complémentaire, les membres des professions indépendantes ont leurs spécificités. La littérature est très fournie sur ce qui touche à la protection maladie complémentaire. Cependant, il est rare de trouver des données sur le mode d'obtention des contrats d'assurance par les différentes catégories socioprofessionnelles (CSP). Les résultats sont présentés dans le quatrième feuillet de cette Lettre.

(Suite de l'article page 4)

Aucune de ces approches ne fait l'unanimité car chacune d'entre elles comporte sa part d'arbitraire (Chambaz [1998, p. 40]).

Dans l'Union Européenne, près de 12% des ménages vivent en dessous d'un certain seuil de pauvreté. En France, cette proportion est de 11%. Hormis la France et le Danemark, dans l'ensemble de l'Union, ce sont les enfants qui sont les plus touchés par la pauvreté : 14% d'entre eux vivent en effet dans un ménage pauvre. Les seuils de pauvreté, définis pour chaque pays en fonction du niveau de vie, vont pour une personne seule, de 1.700 francs par mois au Portugal à 3.600 francs en

Allemagne (3.200 francs en France). Avec un seuil de pauvreté unique pour toute l'Union, on compterait 40% de pauvres au Portugal, 3% au Danemark et 8% en France. Le tableau ci-dessous laisse apparaître deux indicateurs nous permettant d'évaluer l'évolution de la pauvreté selon les CSP. Premièrement, on dispose de la proportion de ménages pauvres dans chaque CSP. Par exemple, chez les commerçants, en 1994, on comptait 16,1% de ménages pauvres.

Deuxièmement, on a la répartition des ménages pauvres dans la population, selon la CSP. Par exemple, en 1994, les commerçants représentaient 3% des ménages pauvres.

Evolution de la "pauvreté" selon la Catégorie Socioprofessionnelle

Catégorie Socioprofessionnelle ↓	Proportion de ménages pauvres			Répartition des ménages pauvres		
	1984	1994	Evolution (en %)	1984	1994	Evolution (en %)
Agriculteurs exploitants	35,9	25,6	- 28,69	9	5	- 44,44
Artisans	15,1	12	- 20,53	4	3	- 25
Commerçants	17,3	16,1	- 6,94	2	3	+ 50
Chefs d'entreprises, professions libérales, Cadres	0,8	1,6	+ 100	1	2	+ 100
Professions intermédiaires	1,7	2,2	+ 29,41	2	3	+ 50
Employés	6	10,4	+ 73,33	7	12	+ 71,43
Ouvriers qualifiés	10,2	11,4	+ 11,76	17	17	0
Autres ouvriers	18,6	27,7	+ 48,92	12	14	+ 16,67
Anciens agriculteurs	26,8	20,3	- 24,25	9	7	- 22,22
Anciens indépendants	16,1	9,1	- 43,48	5	3	- 40
Anciens cadres et professions intermédiaires	1,2	0,2	- 83,33	1	0	- 100
Autres anciens salariés	10,8	6,2	- 42,59	16	9	- 43,75
Autres inactifs	25,8	31,8	+ 23,26	15	22	+ 46,67
dont élèves, étudiants	57,5	60	+ 4,35	5	10	+ 100
Ensemble	10,4	9,9	- 4,81	100	100	0

Source : INSEE. *Tableaux de l'économie française 1997-1998*, p. 93.

Lecture : en 1994, sur 100 commerçants, 16,1 étaient pauvres, soit une baisse de 6,94% par rapport à 1984. L'ensemble des commerçants pauvres, en 1994, représentait 3% de la population pauvre totale.

Approche par catégorie d'indépendants :

■ **Les commerçants** : alors que la proportion de ménages pauvres a diminué chez les commerçants en 10 ans de près de 7%, leur représentativité dans cette population de pauvres a augmenté de 50%. Ainsi faut-il être vigilant quant à l'interprétation que l'on donne à chacun de ces indicateurs. En effet, dans le cas des commerçants, les deux indicateurs ne vont pas dans le même sens. C'est que chacun a une signification propre. On peut difficilement conclure à une dégradation de la situation globale de cette catégorie d'indépendants au regard de la pauvreté car la hausse de la représentativité de 50% ne fait passer que de 2 à 3 le pourcentage de commerçants parmi les pauvres.

■ **Les exploitants agricoles** : entre 1984 et 1994, on observe que la proportion d'exploitants agricoles pauvres a diminué de près de 30%. On note également une forte baisse de représentativité de cette catégorie parmi les pauvres. Dans la mesure où les deux indicateurs vont dans le même sens, on peut conclure à une amélioration globale de la situation

des exploitants agricoles au regard de la pauvreté. Ils restent quand même les plus pauvres des actifs (en 1984 et 1994). Leur représentativité, bien qu'étant la plus forte parmi les indépendants, est, parmi les pauvres, relativement faible.

■ **Les artisans** : on observe une amélioration globale de leur situation en termes de pauvreté. On note également que cette catégorie socio-économique demeure touchée par la pauvreté, puisque plus de 10% d'entre eux étaient pauvres en 1984 et en 1994.

■ **Les chefs d'entreprise et les membres des professions libérales** : on note une augmentation de 100% de la pauvreté selon le premier indicateur. On note cependant qu'en 1984 comme en 1994, la pauvreté est pour eux un phénomène très marginal. Si leur représentativité chez les ménages pauvres est presque la même que celle des artisans et des commerçants, la proportion de ménages de chefs d'entreprises et de membres de professions libérales pauvres est dix fois inférieure à la leur.

Le sujet du trimestre



La pauvreté gagne-t-elle les TNS ?

Les termes de minima sociaux sont aujourd'hui très répandus dans notre société [au 01/03/98, on en compte huit : (i) Revenu Minimum d'Insertion (RMI), (ii) Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), (iii) Minimum vieillesse, (iv) Minimum invalidité, (v) Allocation d'Adulte Handicapé (AAH), (vi) Allocation de Parent Isolé (API), (vii) Allocation d'assurance-veuvage et (viii) Allocation d'Insertion (AI)]. Parmi eux, on trouve le concept de Revenu Minimum. Qu'en est-il de l'évolution de la pauvreté des indépendants ? Si on songe souvent à opposer de ce point de vue certaines des catégories de la population comme les jeunes et les moins jeunes, les habitants de telle région et ceux de telle autre région, on ne cherche que très rarement, voire pas du tout, à savoir si la pauvreté peut être une affaire de Catégorie Socioprofessionnelle ou non.

Avant de traiter la pauvreté, commençons par donner quelques définitions :

1. PAUVRETÉ HUMAINE : selon le rapport mondial sur le développement humain, c'est le fait d'être privé des possibilités de choix et des opportunités les plus essentielles au développement humain. Elle s'exprime notamment par une durée de vie brève, par un déficit d'éducation de base, par un manque de moyens matériels, par l'exclusion et par une privation de liberté et de dignité.

2. SEUIL DE PAUVRETÉ : selon le même rapport, on distingue deux types de seuils de pauvreté :

(i) dans le cadre de comparaisons internationales, la Banque mondiale se fonde sur un seuil de pauvreté fixé à 1 dollar par jour et par personne. Ce seuil est calculé en fonction de la consommation de biens et services. Il est recommandé d'utiliser un seuil correspondant à 2 dollars par jour pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à 4 dollars pour les pays d'Europe de l'est et pour ceux issus de l'Union soviétique. Pour les comparaisons entre pays industrialisés, le rapport a adopté le seuil de pauvreté valable pour les Etats-Unis, soit 14,4 dollars par jour et par personne.

(ii) seuils de pauvreté nationaux : il sont définis comme le niveau de revenu, par unité de consommation, inférieur de moitié à la valeur médiane du revenu (avant impôts et corrigé de la sous-évaluation des revenus du patrimoine). Par exemple, si la valeur médiane du revenu de la population étudiée est de 20.000 francs (c'est-à-dire si dans cette population, 50% perçoivent moins de 20.000 et 50% des autres perçoivent 20.000 francs ou plus), alors, le seuil de pauvreté est égal à 10.000 francs. Cette approche se justifie par sa robustesse statistique. Celle-ci permet notamment de faire des comparaisons plus fiables dans le temps et dans l'espace (Chambaz [1998, p. 40] in *La Pauvreté en France et en Europe*, Insee Première n° 533). Cet indicateur est proposé par la Commission de l'Union Européenne. Notons que les revenus des TNS sont, avec ceux du patrimoine, les plus difficiles à évaluer et qu'en conséquence, il faut être prudent sur les interprétations. Néanmoins, il existe des méthodes statistiques permettant d'évaluer ces revenus.

3. UNITÉ DE CONSOMMATION (U. C.) : pour comparer le niveau de vie de ménages de tailles différentes, il faut tenir compte des économies d'échelle réalisables sur les dépenses des ménages de plus d'une personne. Pour cela, on utilise diverses échelles d'équivalence. Elles déterminent, pour chaque personne du ménage, selon son âge et sa position sociale, un nombre d'U. C. qui vont servir à normer le revenu du ménage. Ainsi, sur l'échelle d'Oxford, par exemple, on compte une U. C. pour le premier adulte, 0,7 pour les adultes suivants et chaque enfant de 14 ans et plus et 0,5 U. C. pour chaque enfant de moins de 14 ans. Après redistribution, et en tenant compte de la taille des ménages, du rang des adultes et de l'âge des enfants (échelle Oxford), les disparités de revenu disponible peuvent être analysées en termes relatifs par rapport à l'ensemble des ménages afin d'évaluer les niveaux de vie relatifs (disparité de revenu disponible par U. C. d'Oxford).

4. APPROCHES DE LA PAUVRETÉ : en économie, on distingue essentiellement deux approches différentes de la pauvreté :

■ la première est fondée sur la perception qu'un agent a du niveau de revenu minimum. Cette approche est utilitariste en ce sens que l'agent évalue qualitativement le niveau de revenu qui va lui permettre de lui apporter un niveau d'utilité minimum (une sorte de niveau de revenu minimum générant un niveau de satisfaction minimum).

■ la seconde est fondée sur des critères quantitatifs, directement observables. Cette approche se divise en deux familles de conceptions différentes :

(i) le "concept absolutiste" : on estime un panier minimal de biens nécessaire à la survie de l'agent. Traditionnellement, ce concept favorise les biens satisfaisant les besoins primaires (alimentaires notamment). Ce type d'indicateur est utilisé aux Etats-Unis.

(ii) le "concept relativiste" : on fait comme s'il existait un niveau de vie jugé normal dans le pays, en dessous duquel les pauvres ne peuvent accéder. Mécaniquement, un resserrement de l'éventail des revenus diminue le nombre de pauvres, même si le niveau de vie de l'ensemble est en recul. En France, comme dans la plupart des pays de l'Union Européenne, on utilise généralement ce type d'indicateurs.

Les choix des TNS en matière de couverture maladie complémentaire (suite de la page 1)

De fortes disparités selon le régime social de l'assuré et le mode d'obtention

① Le choix de la couverture maladie complémentaire

Pour comprendre comment les membres des différentes catégories socio-économiques choisissent leur couverture complémentaire, le CREDES ne s'est intéressé qu'aux personnes ayant souscrit un contrat, c'est-à-dire qu'à l'assuré lui-même, sans tenir compte de ses ayants droit. Ces assurés représentent 42% de l'ensemble des enquêtés. Parmi les foyers enquêtés, on compte 5.215 contrats de couvertures complémentaires déclarés.

② Le statut et la catégorie socioprofessionnelle

Le régime de sécurité sociale dépend du statut professionnel et non pas de la profession exercée. Dans la mesure où une profession peut être exercée sous différents statuts professionnels, on observe des résultats différents selon le statut et la catégorie socioprofessionnelle. Les personnes assurées au Régime général ou au régime des "non-non" sont très largement couvertes par une couverture complémentaire, respectivement 84% et 86% d'entre elles.

Répartition des contrats de couverture complémentaire maladie selon leur mode d'obtention, en 1996

	Par son entreprise				De sa propre initiative		Autre		Ne sait pas		Total		
	Obligatoire		Non obligatoire										
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	effectif pondéré	%
■ Profession ou ancienne profession de l'enquêté													
Agriculteur exploitant	22	8	29	8,5	305	82,4	6	0,9	1	0,2	363	188	100
Artisan-commerçant	26	9,6	26	7,7	271	81,6	1	0,4	3	0,7	327	283	100
Cadre et prof. intellectuelle	237	33,8	228	34,6	197	27,6	4	0,8	22	3,3	688	734	100
Profession intermédiaire	335	28,8	432	37,5	338	31,3	8	0,9	24	1,5	1137	1210	100
Employé administratif	173	23,6	301	41	237	32,5	5	0,8	19	2	735	775	100
Employé de commerce	47	13,8	56	13,9	238	68,9	7	3,2	1	0,2	349	390	100
Ouvrier qualifié	215	22,9	307	35,1	378	40	5	0,6	19	1,4	924	952	100
Ouvrier non qualifié	106	25,6	104	23,3	215	49,2	3	0,9	8	1	436	404	100
■ Statut de l'enquêté													
Salarié	1127	26,4	1434	34,2	1545	36,6	30	0,9	94	1,8	4230	4423	100
• Fonctionnaire	248	23,8	503	49,6	230	23,6	3	0,6	31	2,4	1015	1046	100
• Salarié agricole	41	31,3	28	20,8	68	47,8					137	81	100
• Autre salarié	838	27,1	903	29,7	1147	40,5	27	1,1	63	1,7	3078	3297	100
Non salarié	38	6	47	5,9	633	85,9	10	1,3	7	0,8	735	516	100
Ensemble	1167	24,3	1484	31,2	2182	41,8	40	1	101	1,9	4974	4950	100

Source : CREDES-ESPS 1996. *Santé, soins et protection sociale en 1996*. Dumesnil, S., Grandfils, N., Le Fur, N., Mizrahi, An. & Mizrahi, Ar. (1997).

Lecture : en 1996, c'est sur leur propre initiative que plus de 80% des agriculteurs, des artisans et des commerçants ont souscrit un contrat de couverture complémentaire maladie alors que seuls 41,8% de l'ensemble de la population le font.

Note : le statut est clairement une variable discriminante au regard de la couverture complémentaire maladie puisque plus de 85% des TNS se couvrent sur leur propre initiative contre seulement 36% chez les salariés.

Le tableau ci-dessus nous renseigne sur la diversité des comportements selon la catégorie socioprofessionnelle et selon le mode d'obtention du contrat. Il donne une répartition par profession et par statut. On le sait, la couverture sociale obligatoire des indépendants est globalement moins avantageuse que celle des salariés. C'est pourquoi, pour se prémunir contre un certain nombre de risques, ils doivent s'en remettre à eux-mêmes. A la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le taux de couverture est beaucoup plus faible. Ce sont sur-

tout les salariés agricoles affiliés au régime ASA qui sont peu protégés, les exploitants agricoles étant mieux couverts. La MSA a un rôle de protection obligatoire pour les exploitants et salariés agricoles dans toute la France mais elle peut aussi être une couverture complémentaire (une mutuelle) dans une vingtaine de départements. C'est pourquoi, parmi l'ensemble des personnes protégées par la MSA, 39% sont, en complément, couvertes par une mutuelle (notamment la MSA) et 43% bénéficient d'une assurance privée.

La Lettre de l'Observatoire Alptis
est une publication
trimestrielle éditée par
l'Observatoire Alptis
de la Protection Sociale

12, rue Clapeyron
75379 PARIS CEDEX 08

Tél : 01 44 70 75 64

Fax : 01 44 70 75 70

E-mail : observatoire@alptis.fr

Directeur de publication :
G. COUDERT

**Ont contribué à la rédaction
de ce numéro :**
O. FERRIER

Réalisation :
C. DUMOLLARD

Dépôt légal en cours